

Repasser une L3 alors que licence déjà obtenue ?

Par **Tbaum**, le 10/07/2020 à 10:07

Bonjour,

Mes candidatures en M1 ont été refusées.

J'aurais voulu bénéficier du recours auprès du rectorat pour me voir attribuer un Master. Sauf que j'ai obtenu ma licence de droit il y a plus de 3 ans.

Est-il possible de re postuler l'année prochaine dans une L3 pour avoir une licence plus récente ? Et ainsi, pouvoir prétendre au droit à la poursuite d'étude si je me trouve refusée dans les Master.

Si oui, qu'en pensez-vous ?

En vous remerciant.

Par **Isidore Beautrelet**, le 10/07/2020 à 12:00

Bonjour

[quote]

j'ai obtenu ma licence de droit il y a plus de 3 ans.

[/quote]

Il faudrait voir si vous pouvez bénéficier de la procédure de reprise d'études.
Mettez vous en contact avec l'Université de votre choix.

Par **Tbaum**, le 10/07/2020 à 12:33

Je ne serai pas en reprise d'études l'année prochaine car cette année (19-20), je suis inscrite en fac de droit en M1 mais je n'ai pas pu aller en cours à cause d'un problème de santé qui m'a handicapée tout le premier semestre (il me semble que c'est à partir de 2 ans

d'interruption que l'on considère qu'il y a reprise).